

*UNE INITIATIVE DU
CONSEIL CANADIEN DES CHEFS D'ENTREPRISE*



***CRÉER DES POSSIBILITÉS ET
BÂTIR LA PROSPÉRITÉ :***

***UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES
IMPÔTS POUR LES CANADIENS***

OCTOBRE 1998



Le 5 octobre 1998

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances
Chambres des communes
Édifice du Centre, bureau 515-S
OTTAWA
K1A 0A6

COPIE

Monsieur le Ministre,

La dernière décennie a été difficile, mais les Canadiens ont réussi à relever de nombreux défis en travaillant dur. Les exportations et les investissements record du secteur privé ont créé des emplois et contribué à accroître la prospérité, tandis que les gouvernements ont fait leur part en renouant avec la discipline financière et en cherchant des moyens plus efficaces d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Aujourd'hui, nos réalisations durement conquises semblent menacées par une tendance à la détérioration de l'économie mondiale. Le Canada en subit déjà le contrecoup, à titre de nation commerçante, et le risque d'un ralentissement plus grave encore est très réel. Les Canadiens vont donc continuer à devoir faire des choix difficiles dans leur politique financière.

Dans ce climat mondial maussade, il est important de garder son sang-froid. Comme nous l'avons dit le mois dernier dans notre mémoire au Premier Ministre Jean Chrétien, la situation du Canada est bien meilleure qu'auparavant. Le budget du gouvernement fédéral et ceux de certaines provinces sont équilibrés, voire excédentaires. L'inflation est encore très faible et la productivité s'améliore toujours. Les conditions sont éprouvantes, certes, mais nous sommes bien placés pour les affronter et pour surmonter les difficultés, *à condition de faire les bons choix stratégiques.*

Le temps est venu pour nous de réfléchir aux choix qu'implique la politique fiscale fédérale. Nous répétons depuis bien des années que les impôts sont trop lourds au Canada -- ils le sont d'autant plus après des décennies de déficits. Nous ne pouvons absolument pas recommencer à financer l'économie par le déficit, mais nous ne pouvons pas non plus continuer d'ignorer les problèmes aigus de compétitivité qui résultent de notre fardeau fiscal croissant.

Le Canada a remarquablement réussi à créer une économie saine en bâtissant une société équitable, mais l'économie mondiale est en constante évolution. Nous devons donc absolument être compétitifs à l'échelle

internationale pour maintenir et pour améliorer notre qualité de vie. Notre régime fiscal a largement contribué à bâtir la société dans laquelle nous vivons; pourtant, il doit évoluer si nous voulons donner à tous les Canadiens la possibilité de jouir d'une plus grande prospérité et d'une meilleure qualité de vie dans les années à venir.

La stratégie que nous proposons dans le document ci-joint reflète les discussions approfondies que les dirigeants d'entreprise membres du Conseil canadien des chefs d'entreprise ont tenues ces six derniers mois. Vous y trouverez nos conclusions sur l'approche la plus efficace en vue de la réduction des impôts, dans un climat mondial d'incertitude économique. Nous espérons que, comme tous les Canadiens, vous jugerez nos réflexions constructives, et que nos idées seront un catalyseur pour votre préparation du prochain budget fédéral.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Au nom du conseil d'administration
du Conseil canadien des chefs d'entreprise

A. L. Flood
Président

Thomas d'Aquino
Président et chef de la direction

J. Edward Newall
Président honoraire

Jean C. Monty
Vice-président

Peter J. G. Bentley
Vice-président

David P. O'Brien
Vice-président



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
L'IMPÉRATIF DE LA RÉDUCTION DES IMPÔTS	5
CONDITIONS PRÉALABLES À LA RÉDUCTION DES IMPÔTS.....	12
IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS - QUESTIONS CLÉS.....	16
UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS	27
RÉDUCTIONS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS	28
COTISATIONS D'ASSURANCE - EMPLOI	31
FISCALITÉ DES ENTREPRISES	32
CHOIX DU MOMENT ET ORDRE DES MESURES	34
RÉSUMÉ DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT PROPOSÉES.....	37
SAISIR L'OCCASION	39



CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

SOMMAIRE

Le temps est venu de procéder à une réduction importante et durable des impôts sur le revenu des particuliers. Le fardeau fiscal des Canadiens, qui s'alourdit constamment, nuit à la compétitivité du Canada et ralentit le rythme de notre croissance économique – et cette situation a assez duré. Il faut s'engager dès maintenant à mettre en place un cadre de réduction constante des taux d'imposition, ce qui permettra d'accroître les mesures incitatives et la productivité, de favoriser l'épargne et l'investissement, ce qui se traduira par une amélioration du niveau de vie des Canadiennes et des Canadiens.

L'élimination du déficit fédéral était une première étape nécessaire. Depuis 1985, la plus grande partie des gains réels de revenu des Canadiens ont été engouffrés dans les hausses d'impôt décrétées par les gouvernements fédéral et provinciaux en raison du déficit. Le revenu net d'impôt a généralement diminué, sauf les revenus les moins élevés. Le fardeau fiscal général du Canada est devenu fort lourd par rapport aux normes internationales, le taux d'imposition du revenu des particuliers étant particulièrement élevé. L'impôt sur le revenu des particuliers en pourcentage du revenu familial et personnel a atteint des plateaux records, et la dépendance du Canada à l'égard des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers le place au premier rang du G-7 sur ce plan.

Le gouvernement fédéral a procédé à des réductions modestes de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais il faudra du temps pour assister à des réductions importantes et à grande échelle. Le gouvernement fédéral doit demeurer prudent afin d'éviter de retomber dans le piège consistant à accumuler des déficits pour combler ses besoins de financement. Toute stratégie de réduction des impôts doit donc viser avant tout à abaisser le niveau très élevé de la dette publique du Canada. Or, la croissance économique, tant sur le plan



CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

mondial que national, a ralenti et les prévisions sont maintenant plutôt sombres, ce qui aura pour effet de rendre la réduction de la dette en proportion du PIB beaucoup plus difficile. Il est ainsi plus qu'urgent que le gouvernement fédéral poursuive l'objectif visant à réduire la dette pour la faire passer de son niveau actuel de 72 pour cent du PIB à moins de 50 pour cent du produit intérieur brut d'ici cinq ans. Les Canadiens doivent avoir la certitude qu'il y aura des réductions importantes d'impôt, mais également que ces réductions seront durables. C'est cette qualité, la *durabilité*, qui constitue l'essence même d'une stratégie de réduction des impôts fructueuse.

Trois aspects liés à l'impôt sur le revenu des particuliers sont critiques. Premièrement, le fardeau de l'impôt sur le revenu est trop élevé. Les impôts sur le revenu absorbent aujourd'hui 20,2 p. 100 du revenu moyen des ménages et des particuliers soit plus d'un dollar sur cinq, tandis que ce pourcentage était de 16,3 en 1985, avant que ne soit amorcée la désindexation partielle des tranches d'imposition et des crédits d'impôt. Deuxièmement, la désindexation a augmenté le fardeau fiscal pour tous les Canadiens et a en particulier obligé trop de Canadiens à faible revenu à payer des impôts. Troisièmement, le taux d'imposition marginal découlant des crédits et avantages liés aux critères de revenu a nui aux efforts déployés par les Canadiens à revenu modeste pour améliorer leur sort, tandis que les taux marginaux applicables aux revenus plus élevés empêchent le Canada d'obtenir les emplois et la main-d'œuvre compétente dans une économie mondiale axée sur les connaissances.

La stratégie exposée ci-après vise à réduire les impôts de façon à permettre de s'attaquer aux principaux problèmes structurels du régime fiscal, d'augmenter la compétitivité et la croissance du Canada et de mettre en place une assise qui nous donnera les moyens d'effectuer d'autres réductions encore. L'objectif consistant à offrir un allègement fiscal annuel d'environ 3 milliards de dollars dans le



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

prochain budget, de 7 milliards d'ici trois ans et de 18 milliards d'ici 2005 représente un défi énorme, mais qu'il est possible de relever.

Les quatre cinquièmes de l'allègement fiscal proposé prendraient la forme d'une réduction des impôts sur le revenu des particuliers, quelque 13 p. 100, d'un abaissement des cotisations d'assurance-emploi et 7 p. 100, d'une réforme du système d'imposition des bénéficiaires des sociétés. L'allègement de 14,5 milliards de dollars des impôts sur le revenu des particuliers équivaut ainsi à 20 pour cent des recettes fédérales de 71 milliards de dollars anticipées cette année au titre de cet impôt.

Dans le cadre du régime d'imposition du revenu des particuliers, cette stratégie vise les trois objectifs suivants :

1. réduire le fardeau global de l'impôt sur le revenu des particuliers pour le faire passer de son niveau record actuel de 20 pour cent du revenu familial moyen, ou un dollar sur cinq, à son niveau de 1985, c'est-à-dire moins d'un dollar sur six;
2. renverser les conséquences les plus néfastes de la désindexation partielle des tranches d'imposition et des crédits d'impôt depuis 1986, en faisant en sorte qu'au moins un million de Canadiens à faible revenu de plus n'aient pas à payer d'impôt;
3. accroître la compétitivité du Canada en abaissant de cinq points de pourcentage le taux marginal d'imposition pour les Canadiens qui gagnent entre une et cinq fois plus que le salaire moyen dans l'industrie.

Ces objectifs équilibrés se traduiront par un allègement fiscal dont profiteront tous les Canadiens; ils seront bien plus efficaces s'ils sont tous adoptés. À cette fin, il faudra que le gouvernement s'engage



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

résolument à amorcer le processus et à le mener à terme. Les fluctuations de l'économie peuvent retarder ou accélérer la mise en œuvre de certains éléments, mais il faudra néanmoins absolument respecter l'échéancier fixé au regard des objectifs généraux.

Il est possible d'atteindre tous ces objectifs d'ici 2005. Le niveau de la dette publique du Canada serait alors considérablement moins élevé, les questions structurelles les plus importantes touchant l'imposition des particuliers seraient résolues et le régime fiscal, plus concurrentiel, serait entièrement réindexé. Tous les éléments seraient ainsi en place pour qu'il nous soit possible de continuer de réduire les impôts et d'accroître sans cesse le pouvoir d'achat réel des familles canadiennes après impôt.

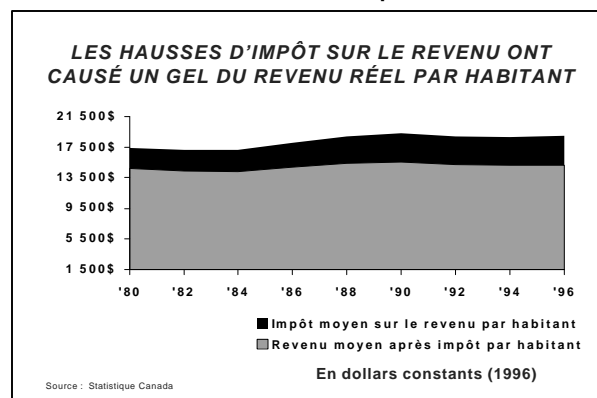


L'IMPÉRATIF DE LA RÉDUCTION DES IMPÔTS

Pendant près de trois décennies, le gouvernement fédéral a offert des services pour lesquels les contribuables de l'heure n'étaient pas tenus de payer, selon le principe « achetez maintenant, payez plus tard ». Le niveau de la dette publique n'a jamais cessé d'augmenter. Inévitablement, année après année, les impôts ont fait de même, dans le but de couvrir les paiements d'intérêts constamment plus élevés sur cette dette.

Dans les années 1990, en raison, du moins en partie, de changements mondiaux sur lesquels le Canada n'avait aucun contrôle, il y a eu une importante réorganisation de l'économie canadienne, qui n'a épargné aucun aspect des secteurs public et privé. Mais cette transition se voulait aussi une attaque en règle des gouvernement fédéral et provinciaux contre la pratique du financement par accumulation de déficits.

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral est parvenu à équilibrer son budget et enregistre même des excédents. Plusieurs provinces sont dans la même situation et d'autres sont sur la bonne voie (la Colombie-Britannique étant la seule exception notable). Cependant, ces progrès ont coûté cher aux contribuables canadiens. D'après les chiffres de Statistique Canada, entre 1985 et 1996, l'impôt sur le revenu par habitant a augmenté quatre fois plus rapidement que le revenu par habitant, en dollars constants. Près des trois quarts des gains réalisés au chapitre





CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

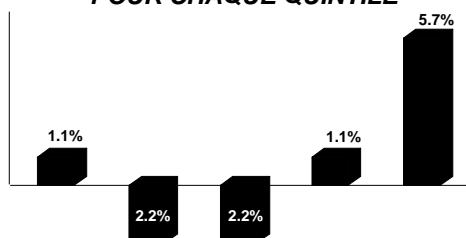
OCTOBRE 1998

du revenu réel par habitant pendant cette période ont été engouffrés par des impôts fédéral et provinciaux sur le revenu toujours plus élevés.

Tous les Canadiens, peu importe leur revenu, ont été mis à contribution. Les familles et les particuliers faisant partie du quintile correspondant au revenu le moins élevé ont vu leur impôt sur le revenu grimper de 7,8 p. 100 en dollars constants pendant cette période. Pour ceux du quintile correspondant au revenu moyen, le bond a été de 16,3 p. 100 et, pour ceux du quintile correspondant au revenu le plus élevé, de 32,6 p. 100 en chiffres réels.

En conséquence des hausses d'impôt, les Canadiens dont le revenu est le plus faible ont fait un mince gain au chapitre du revenu réel, mais tous les autres ont subi un recul sur le plan du revenu réel après impôt. Les répercussions ont été particulièrement dures sur les travailleurs à revenu

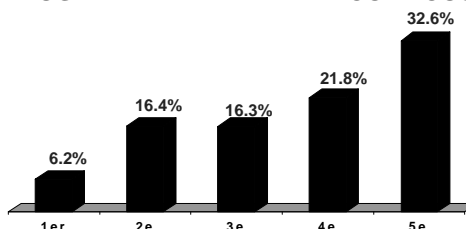
ÉVOLUTION DU REVENU FAMILIAL RÉEL POUR CHAQUE QUINTILE



Changements en pourcentages : 1985 - 1996
Revenu monétaire total moyen selon le revenu après impôt par quintile, pour l'ensemble des unités, dollars constants (1996)

Source : Statistique Canada

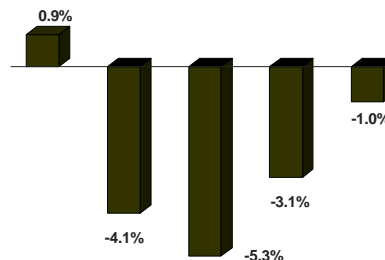
L'IMPÔT RÉEL SUR LE REVENU A AUGMENTÉ RAPIDEMENT POUR TOUS



Changements en pourcentages : 1985 - 1996
Impôt moyen sur le revenu selon le revenu après impôt par quintile, pour l'ensemble des unités, dollars constants (1996)

Source : Statistique Canada

LAISSANT LA PLUPART DES CANADIENS AVEC MOINS D'ARGENT DANS LEURS POCHEs



Changements en pourcentages : 1985 - 1996
Revenu moyen après impôt par quintile, pour l'ensemble des unités, dollars constants (1996)

Source : Statistique Canada



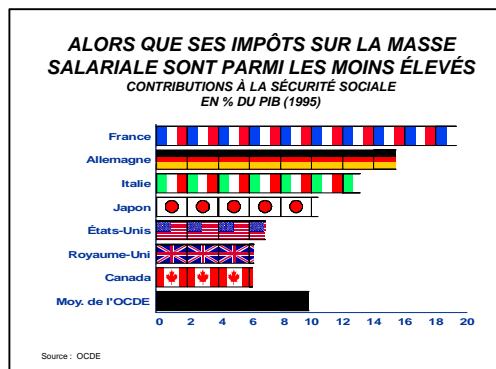
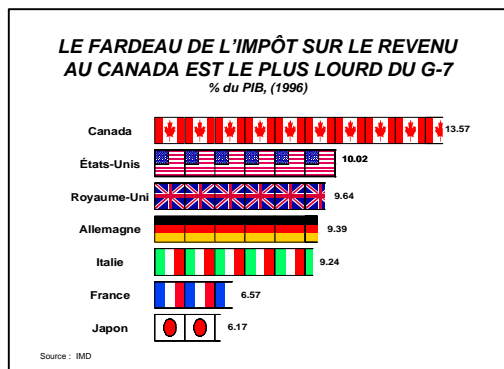
CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

moyen. Le revenu moyen après impôt des travailleurs faisant partie du quintile correspondant au revenu moyen a chuté de plus de 5 p. 100.

En raison de ce fardeau toujours plus lourd de l'impôt sur le revenu des particuliers, le Canada a perdu du terrain par rapport à ses partenaires commerciaux et à ses concurrents internationaux. D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques, le fardeau fiscal général du Canada est relativement élevé. De plus, le niveau de l'impôt sur le revenu des particuliers y est extraordinairement lourd, spécialement par rapport à celui en vigueur chez ses principaux concurrents, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon. Le Canada tire ainsi aujourd'hui une plus grande part de ses recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers que tout autre pays du G-7, alors que les contributions à la sécurité sociale et autres formes d'impôt sur la masse salariale y sont parmi les moins élevées. Un régime fiscal aussi dépendant du revenu des particuliers n'est tout simplement pas viable au sein d'une économie axée sur le savoir.

De 1978 à 1995, le taux marginal d'imposition (soit la partie de chaque dollar de revenu supplémentaire qui va aux impôts sur le revenu) pour le travailleur de production moyen dans les pays industrialisés a augmenté de 2,5 p. 100. Au Canada, pendant la même période, ce taux a bondi de plus de 20 p. 100. La progression des taux d'imposition applicables aux Canadiens de la classe moyenne est la plus forte du monde industrialisé.





**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

D'autres pays ont plutôt penché pour l'élargissement de l'assiette fiscale (en limitant les exonérations et les déductions d'impôt) et la réduction des taux d'imposition. Le Canada a élargi son assiette fiscale en éliminant ou en limitant des déductions et en convertissant certaines déductions en crédits d'impôt. Mais, pour les Canadiens, il y a eu peu de réductions compensatrices des taux d'imposition. Le taux marginal le plus élevé du Canada, le chiffre le plus souvent utilisé dans les comparaisons internationales, a baissé légèrement – de 2,7 p. 100 – entre 1986 et 1997. Cependant, pendant la même période, dans les pays de l'OCDE, les taux marginaux les plus élevés ont baissé en moyenne de 12,7 p. 100. Plusieurs pays, dont le Royaume-Uni, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Suède, ont même réduit leurs taux marginaux les plus élevés de 20 p. 100 ou plus. Ces réductions ont parfois été faites à partir de taux initiaux plus élevés, mais les États-Unis et le Japon, par exemple, se proposent de faire d'autres réductions d'impôt dans les mois et les années à venir.

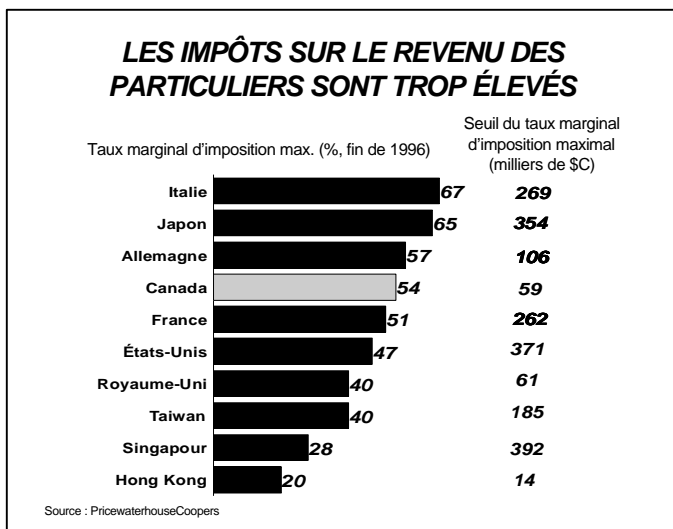
Même si le Canada n'applique pas le plus haut taux marginal d'imposition, ce taux est néanmoins appliqué à un niveau de revenu beaucoup plus bas que dans la plupart des pays. Le taux canadien, en faisant abstraction des surtaxes, s'applique à partir de 59 000 dollars. En France, les contribuables ne paient le taux maximal que lorsqu'ils atteignent 262 000 dollars de revenu, alors que le seuil aux États-Unis et au Japon est supérieur à 350 000 dollars. Le Royaume-Uni est le seul pays du G-7 avec un seuil comparable avec celui du Canada, mais son taux marginal d'imposition maximal ne se situe qu'à 40 p.100.

Les conséquences de tout cela pour l'économie canadienne sont importantes. Les emplois très spécialisés et fortement rémunérés sont de plus en plus mobiles, tout comme les personnes en mesure de les occuper. Lorsque ces personnes choisissent de quitter le Canada, le pays perd non seulement leur revenu et leurs compétences mais



CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998



également tout l'argent investi dans leur éducation et leur perfectionnement professionnel. Si le Canada souhaite participer à part entière à l'économie mondiale axée sur le savoir, il ne peut maintenir des taux d'imposition qui sont jusqu'à présent très éloignés de ceux en vigueur dans des

administrations semblables. Cela est particulièrement évident maintenant que la faiblesse du dollar canadien a élargi l'écart salarial.

Dans son étude sur la situation économique du Canada en 1997, l'OCDE laissait entendre que les taux d'imposition du Canada pourraient causer de sérieux problèmes. L'Organisation recommandait aux gouvernements de réfléchir aux conséquences néfastes que risquent d'entraîner des taux d'imposition moyens élevés pour les travailleurs très spécialisés et la partie entrepreneuriale de la population active au regard du choix du lieu de travail. Elle faisait aussi une mise en garde contre l'impact négatif sur le rendement économique de taux marginaux d'impôt sur le revenu des particuliers élevés et inégaux.

Des niveaux élevés d'imposition ponctionnent le portefeuille des Canadiens, mais ce n'est pas tout. En règle générale, il y a aussi réduction des investissements, de la création d'emplois et de la croissance économique. En raison des taux marginaux élevés de l'impôt sur le revenu des particuliers, les personnes sont moins portées



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

à faire des efforts et à investir temps et argent en vue de bâtir un avenir meilleur pour elles-mêmes et pour leurs enfants. Le niveau et la structure des impôts canadiens ont ralenti la croissance, mais de plus, en nuisant à la compétitivité du pays, ils ont contribué à la baisse constante du dollar canadien et du niveau de vie de toute la population canadienne.

Dans son budget de 1998, le gouvernement fédéral offrait certains allègements fiscaux très ciblés pour les travailleurs à faible revenu, mais le moment est venu de changer complètement les taux d'imposition pour tous les Canadiens. La discipline fiscale des dernières années offre une occasion rare de laisser une plus grande part de leur argent aux Canadiens, d'accroître les mesures incitatives au travail et à l'investissement et d'appuyer la croissance économique. Tout particulièrement, en freinant l'exode des travailleurs spécialisés et en encourageant des investissements axés sur les connaissances, des taux d'imposition davantage concurrentiels devraient aider à la création d'une assiette fiscale plus robuste.

Le gouvernement fédéral ne peut à lui seul renverser les tendances du passé. Pendant tout le processus de la réduction des impôts, une coordination absolue avec les gouvernements provinciaux est nécessaire. Les réductions d'impôt proposées dans le présent document s'adressent au gouvernement fédéral et ne devraient pas avoir d'impact sur les recettes fiscales à l'échelle provinciale. Il convient toutefois de souligner que les recettes des provinces sous forme agrégée dépassent maintenant les recettes fiscales fédérales et que la justification et les avantages de la réduction des impôts s'appliquent aussi aux gouvernements provinciaux.

Tout comme l'harmonisation des taxes fédérales et provinciales sur les produits et services, la concertation dans la conception et la mise en œuvre des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers aurait



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

des avantages considérables. À tout le moins, les gouvernements provinciaux ne doivent pas neutraliser la démarche du gouvernement fédéral en augmentant les impôts provinciaux. Cependant, afin de maximiser les avantages pour les Canadiens, les provinces devraient augmenter ces réductions fédérales en abaissant leur propre taux d'imposition du revenu des particuliers aussi rapidement que le permet leur santé fiscale - le processus est d'ailleurs déjà entamé dans certaines provinces. Une approche coordonnée et cohérente permettra aux familles canadiennes d'avoir un revenu réel après impôt considérablement plus élevé.



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

CONDITIONS PRÉALABLES À LA RÉDUCTION DES IMPÔTS

Une réduction substantielle des impôts ne sera possible que si les gouvernements adoptent et maintiennent une approche disciplinée à l'égard de la politique fiscale. Il leur incombe également de voir à ce que les hauts et les bas du cycle économique ne brisent pas le cercle vertueux dans lequel la croissance génère des recettes supérieures, ce qui rend possible une réduction plus marquée des impôts, d'où une croissance plus forte.

La prudence est spécialement de mise à l'heure actuelle en raison de la situation mondiale très déséquilibrée. Le gouvernement fédéral est enfin parvenu à équilibrer son budget pour la première fois en près de trois décennies. Trois grandes provinces n'ont toujours pas équilibré leurs comptes et le niveau de la dette publique du Canada demeure extrêmement élevé. La discipline financière a permis d'abaisser les taux d'intérêt à des niveaux historiques, mais les frais de la dette absorbent toujours plus de 40 milliards de dollars par année, soit plus d'un dollar de recettes publiques sur quatre.

Le Canada est un pays commerçant dont la prospérité est largement tributaire de la santé de l'économie mondiale. Des événements imprévus et qui échappent à notre contrôle peuvent avoir un effet important sur le taux de croissance et les taux d'intérêt du pays. La crise économique qui sévit actuellement dans la majeure partie du monde nous rappelle la fragilité des économies, même celles qui sont saines. Cela démontre la nécessité de ramener la dette publique à un niveau beaucoup plus prudent par rapport à la taille de l'économie.

Avec le ralentissement de la croissance au pays et partout dans le monde, il sera plus difficile de réduire la dette du Canada en proportion de la taille de l'économie. Cependant, le gouvernement devrait viser un objectif à moyen terme, c'est-à-dire réduire la dette fédérale jusqu'à



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

ce qu'elle représente moins de 50 p. 100 du PIB, et ce sur une période de cinq ans. Selon le ministre des Finances, Paul Martin, le but ultime devrait même être de 40 p. 100 comme ce fut le cas aux États-Unis, ce qui serait encore plus prudent.

En réduisant le ratio dette-PIB, le Canada est moins vulnérable aux bouleversements économiques mondiaux. Mais le remboursement anticipé de la dette est aussi une question d'équité entre les générations. En effet, pour garantir que les jeunes Canadiens ne paient pas plus que leur juste part, une partie importante de la dette doit être remboursée pendant que ceux qui ont bénéficié le plus des programmes financés à même le déficit font encore partie de la population active.

Le temps requis pour atteindre un tel objectif n'est pas un facteur critique en soi. Le gouvernement devrait profiter de toute période de forte croissance économique ou de recettes subitement élevées pour accélérer le remboursement de la dette. Mais le plus important est de réaliser sans cesse des progrès en vue de réduire les niveaux absolus et relatifs de la dette publique - à un rythme plus élevé que le fonds de réserve de 3 milliards par année prévue dans le dernier budget fédéral - peu importe la situation économique. Autrement dit, dans la planification du budget, il faut s'assurer que la dette continuera à baisser même si le pays est en récession. Un retour au financement par voie de déficits pourrait accentuer la perte de confiance à l'égard du dollar et faire monter considérablement les taux d'intérêt, ce qui se traduirait par des coûts se chiffrant en milliards de dollars pour l'état.

Il importe de garder une juste perspective dans la planification des réductions d'impôt, compte tenu du contexte d'incertitude économique actuel. Le Canada est dans une bien meilleure situation qu'il y a même cinq ans pour relever les défis mondiaux qui se présentent à lui aujourd'hui. Nous devons certes composer avec des circonstances

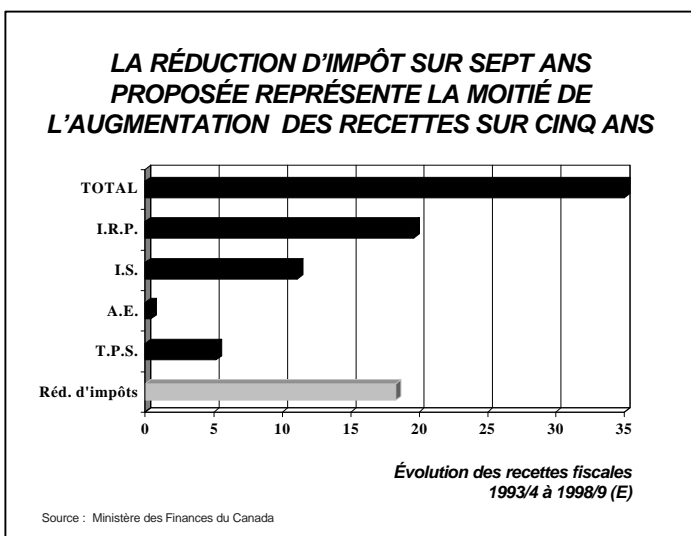


CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

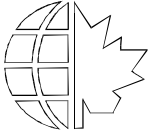
OCTOBRE 1998

difficiles, mais nous sommes tout de même en meilleure posture pour en sortir triomphants si nous mettons en place de façon décisive les politiques qui s'imposent. Chose certaine, nous ne pouvons nous permettre l'inertie. Compte tenu des défis qui nous sont posés, toute inaction dans les dossiers de la dette et de la réduction des impôts remettrait en question les victoires économiques et fiscales que nous avons remportées jusqu'à présent.

Ce projet de réduction des impôts est certes ambitieux, mais il est réalisable. La réduction de 18 milliards de dollars des recettes fiscales annuelles sur sept ans que nous proposons est inférieure à l'augmentation des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers enregistrée au cours des cinq dernières années, lesquelles sont passées de 51,4 milliards en 1993-1994 à la somme prévue de 71 milliards en 1998-1999. On ne tient pas compte des éventuelles retombées positives des réductions initiales d'impôt sur la croissance, même si, d'après l'expérience vécue dans d'autres pays, ces retombées devraient être importantes.



Pour qu'une réduction d'impôt de cette ampleur se concrétise, des choix difficiles s'imposent. Le gouvernement devra notamment renoncer à toute nouvelle dépense discrétionnaire pour une période minimale d'un an, à moins de redistribuer les ressources existantes, car il lui faudra combiner la réduction de la dette à un allègement fiscal signi-



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

ficatif. Mais en supposant des taux de croissance raisonnables et un contrôle rigoureux et permanent de l'augmentation des dépenses, la réduction des impôts proposée est réalisable et permettra une baisse constante de la dette publique.

Cela nécessitera des années d'efforts soutenus. Il faudra peut-être reporter certaines mesures si la croissance économique ralentit trop au cours d'une année. Par contre, il sera peut-être possible d'accélérer les réductions d'impôts si la croissance est spécialement forte ou si la stratégie de réduction des impôts parvient en soi à dynamiser la croissance économique. Si les Canadiens approuvent un cadre et des objectifs aussi élevés, les retombées seront immédiates : les Canadiens seront plus enclins à travailler et à investir, et la confiance internationale dans la gestion financière publique et les perspectives de croissance du Canada s'en trouvera accrue.

La clé pour maximiser l'impact des réductions d'impôts sur les plans international et national se résume à un mot : la durabilité. Toute réduction d'impôt influe, dans une certaine mesure, sur le comportement des consommateurs. Mais, pour maximiser l'impact économique, la population doit avoir la certitude que toute baisse des impôts sera permanente. Il importe de maintenir chaque baisse d'impôt dans les bons et les moins bons moments, mais il est aussi impératif de préserver la vitesse de croisière et l'orientation de la stratégie générale. Les Canadiens doivent être convaincus que les impôts de demain seront toujours inférieurs à ceux d'aujourd'hui. Des débuts modestes peuvent faire toute la différence pourvu qu'ils soient perçus comme s'inscrivant dans un processus crédible et durable.

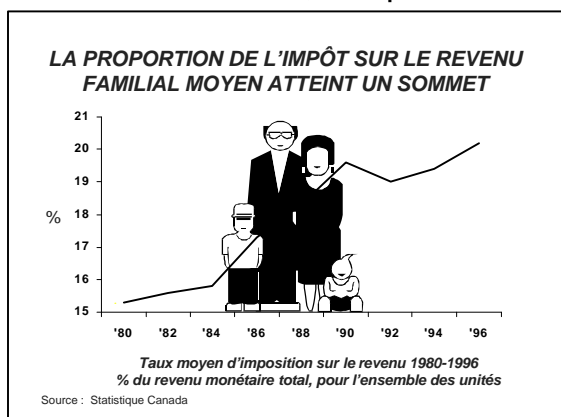


IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS - QUESTIONS CLÉS

Les prélèvements fiscaux au Canada prennent diverses formes. En fait, nous payons directement ou indirectement des taxes et des impôts sur ce que nous gagnons, ce que nous achetons et ce que nous possédons. Les prélèvements fiscaux canadiens sont trop lourds dans bien des cas, mais il faut aujourd'hui accorder la priorité à la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers.

L'impôt sur le revenu des particuliers est la plus importante source de recettes du gouvernement fédéral. Il exerce l'influence directe la plus marquée sur la mesure dans laquelle les Canadiens, peu importe leur niveau de revenu, sont enclins à travailler davantage et à améliorer leur qualité de vie. C'est également à ce chapitre que le Canada fait la plus piètre figure par rapport à ses principaux partenaires commerciaux, en particulier les États-Unis. En ce qui a trait au régime d'impôt sur le revenu des particuliers, voici les problèmes les plus importants auxquels il faudra s'attacher :

1. *Le fardeau général de l'impôt sur le revenu des particuliers est trop lourd.* En 1985, l'impôt sur le revenu accaparait en moyenne



16,3 p. 100 du revenu des familles et des particuliers au Canada. En 1996, ce pourcentage était passé à 20,2 p. 100, un record. Aujourd'hui, en moyenne, les Canadiens payent en impôt sur le revenu plus d'un dollar par tranche de cinq dollars de revenu. La stratégie de réduction des impôts devrait



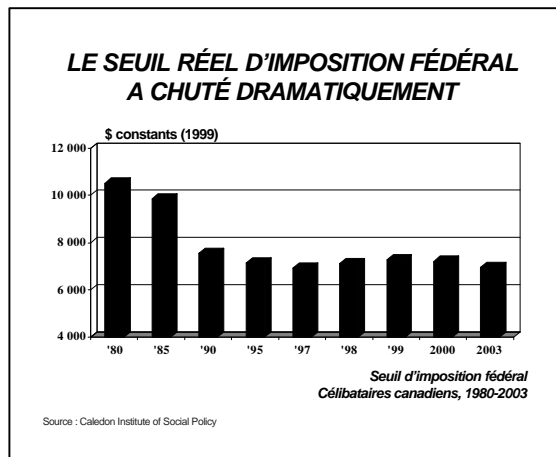
CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

viser à ramener ce ratio à ce qu'il était en 1985, c'est-à-dire moins d'un dollar sur six.

Il serait illusoire de vouloir atteindre cet objectif du jour au lendemain. Cependant, compte tenu du fait que les gouvernements commencent à répartir les excédents plutôt qu'à financer les déficits, il s'agit d'un objectif quantitatif général qui nous paraît pertinent. Comme il est exprimé en pourcentage du revenu, les progrès réalisés à ce chapitre se traduiront par une augmentation en chiffres réels du revenu dont disposent les Canadiens après impôt. En outre, comme il s'agit d'une moyenne, cet objectif ne limite pas en soi la capacité du gouvernement de remanier le régime fiscal pour le rendre plus équitable ou plus efficace.

2. *Trop nombreux sont les travailleurs à faible revenu qui payent de l'impôt.* Les responsables du régime d'imposition des particuliers doivent tout mettre en œuvre pour qu'il soit plus intéressant de gagner un revenu que de dépendre de l'appareil public. De



nombreux Canadiens dont le travail est saisonnier, à temps partiel ou faiblement rémunéré doivent encore payer des impôts sur des salaires incontestablement moins élevés.

Ce problème a empiré depuis 1986, alors que le gouvernement a partiellement désindexé les tranches

d'imposition et les crédits d'impôt. On a du coup assisté à une augmentation constante du nombre de Canadiens à faible revenu

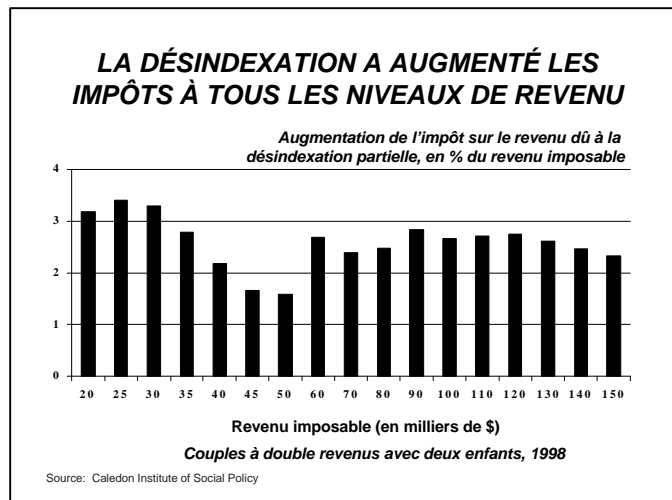


CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

qui doivent payer des impôts même si leur revenu déjà modeste a baissé en chiffres réels.

Le *Caledon Institute of Social Policy* a estimé que le niveau de revenu auquel un Canadien seul devient imposable, exprimé en dollars de 1999, a baissé de 34 pour cent entre 1980 et 1997, passant de 10 505 \$ à 6 924 \$. Au cours des dix dernières années, près de 1,4 million de Canadiens ont dû commencer à payer de l'impôt par suite d'une hausse du revenu nominal, mais non du revenu réel. Le budget de 1998 offrait un certain allègement sous



forme d'une augmentation du crédit de base et du crédit pour conjoint; toutefois, si aucune autre mesure n'est prise à cet égard, avec le temps l'inflation continuera d'abaisser le seuil.

Depuis 1986, en raison du non-ajustement des tranches d'imposition au taux d'inflation, 1,9 million de personnes sont passées de la tranche de 17 p. 100 à celle de 26 p. 100, et 600 000, de la tranche de 26 à celle de 29 p. 100. Dans l'ensemble, cela a relevé de 1,5 point de pourcentage le taux de l'impôt fédéral sur le revenu, ajoutant du coup 850 millions de dollars par année aux recettes annuelles du gouvernement tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers. En outre, étant donné que les taux moyens d'imposition ont augmenté à tous les niveaux, ils



CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

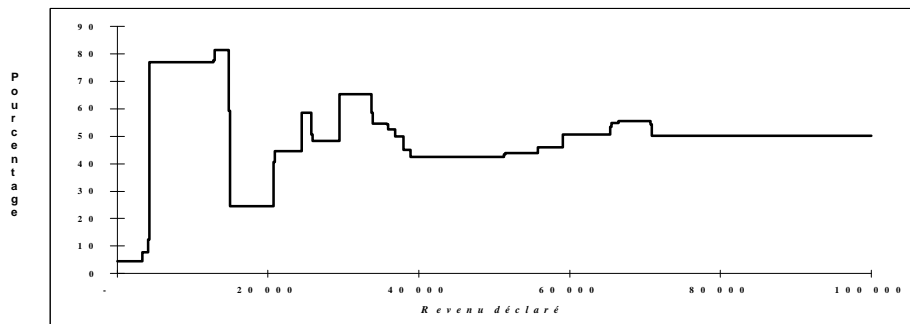
OCTOBRE 1998

ont augmenté proportionnellement plus pour les personnes à faible et moyen revenu.

Du fait que le gouvernement fédéral ne peut, dans sa politique fiscale, influencer directement sur les programmes de bien-être social, lesquels sont contrôlés par les provinces et les municipalités, il doit tout mettre en œuvre pour éviter de confiner les Canadiens à faible revenu à un cercle vicieux de pauvreté et de dépendance. Il faut offrir aux Canadiens en chômage ou prestataires d'aide sociale toutes les chances de réintégrer les rangs de la population active. Dans le cadre d'une vaste stratégie de réduction des impôts, l'un des éléments clés devrait être de renverser certaines des conséquences les plus néfastes du non-ajustement des tranches d'imposition et de réduire les impôts imposés aux travailleurs dont le revenu est faible.

3. *La structure fiscale du Canada comporte des taux marginaux d'imposition excessifs pour toutes les catégories de revenu. Les efforts déployés en vue de cibler l'aide et les avantages fiscaux pour les Canadiens à faible revenu ont donné lieu à des taux marginaux d'imposition extrêmement élevés pour les personnes et*

LES TAUX D'IMPOSITION MARGINAUX SONT PIRES POUR LES FAMILLES À FAIBLE REVENU (Couple à revenu unique avec 2 enfants, Ontario, 1998)



Source : Ministère des Finances du Canada



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

les familles dont les moyens sont modestes. Les taux marginaux les plus élevés du Canada ne sont en outre pas concurrentiels avec ceux de ses principaux partenaires commerciaux, en particulier les États-Unis.

Le taux marginal le plus élevé est celui utilisé à des fins de comparaison internationale, et c'est celui qui a le plus de poids dans les décisions concernant, par exemple, l'endroit où faire des investissements. Cependant, en raison des taux marginaux élevés sur les revenus modestes, les Canadiens sont moins en mesure d'améliorer leur qualité de vie et ne sont pas incités à le faire. Bien des personnes à revenu modeste perdent davantage sur chaque dollar supplémentaire qu'elles gagnent que les personnes au haut de l'échelle.

L'élimination progressive des avantages et des crédits aggrave l'effet des taux d'imposition réels. Les Canadiens prestataires d'aide sociale qui essaient de réintégrer les rangs de la population active voient sans cesse leurs avantages diminuer d'une somme égale à la plus grande partie, voire à la totalité de l'argent qu'ils gagnent, et ils peuvent également perdre les avantages de l'aide sociale autres qu'en espèces.

Les conséquences pour les familles de travailleurs ayant des enfants sont spécialement nuisibles et viennent accroître l'iniquité du système fiscal pour les familles avec et sans enfants. À l'exception de la déduction pour frais de garde d'enfants, le Canada est le seul des pays industrialisés qui n'offre aucun allègement fiscal aux familles à tous les niveaux de revenu à l'égard des frais engagés dans le but de donner aux enfants un bon départ dans la vie.



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

Le supplément à la Prestation nationale pour enfants commence à diminuer progressivement lorsque le revenu de la famille atteint 20 291 \$, ce qui est parfois plus que le salaire minimum que gagneraient les deux parents. Une famille de trois enfants et plus perd ainsi 262 \$ du crédit d'impôt pour enfants par tranche de 1 000 \$ de revenu supplémentaire. La perte de cette prestation, s'ajoutant aux impôts sur le revenu et la diminution de la valeur des autres prestations et crédits fondés sur le revenu, peut représenter jusqu'à deux tiers de chaque dollar supplémentaire gagné par une famille.

Dès que le revenu imposable atteint 29 590 \$, une personne seule passe dans la tranche suivante et paye un taux d'imposition personnelle d'environ 43 pour cent, selon la province de résidence. En raison des coupures perpétuelles dans des prestations comme le supplément à la Prestation fiscale pour enfants et le crédit pour TPS, le taux d'imposition pour cette personne peut dépasser, et de beaucoup, 60 p. 100. Pourtant, avec ce revenu, une famille de quatre personnes dans une grande région métropolitaine se rapproche du point de démarcation du faible revenu utilisé par Statistique Canada, parfois appelé le seuil de la pauvreté.

Les efforts visant à canaliser les rares ressources vers les Canadiens à faible revenu ont permis d'apporter un réconfort à court terme à ceux qui sont moins bien nantis. Mais, en cours de route, les familles à revenu modeste ont été écorchées et se retrouvent prises au piège : plus elles essaient d'atteindre la sécurité d'un revenu après impôt supérieur, plus elles ont l'impression que leurs efforts sont inutiles, d'où l'envie de capituler. Les taux d'imposition écrasants, résultat de mesures de stimulation étroitement ciblées, sont tout simplement injustes pour ceux que l'on veut aider.



CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

En particulier dans une économie axée sur les connaissances, le régime fiscal doit encourager les Canadiens à investir le temps et les fonds nécessaires pour améliorer leurs compétences et augmenter leur potentiel de revenu. Des taux d'imposition élevés font tout le contraire en accaparant la majeure partie de ce que rapporte l'apprentissage sur le plan économique. Avec de telles mesures de dissuasion dans une économie de plus en plus axée sur le savoir, on polarisera encore davantage les possibilités et les revenus au sein de la société canadienne et on réduira la compétitivité économique du pays. Voici un autre objectif d'une stratégie de réduction des impôts : récompenser les efforts déployés par les Canadiens pour améliorer leur situation économique en leur laissant garder un pourcentage plus élevé de chaque dollar supplémentaire gagné, peu importe leur niveau de revenu.

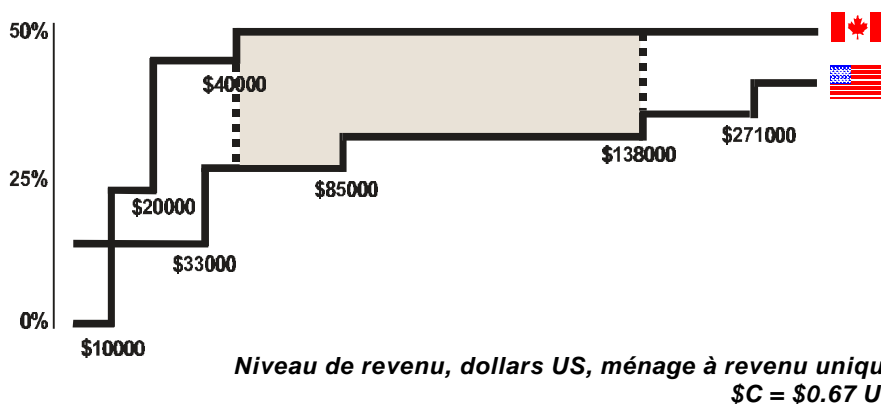
L'impôt moyen payé par les Canadiens dans la catégorie de revenu la plus élevée de revenu a augmenté près de cinq fois plus rapidement que leur revenu au cours de la dernière décennie. Il y a donc un écart considérable entre les taux d'imposition au Canada et aux États-Unis, ce qui explique que le Canada perde bon nombre des personnes les plus brillantes et des meilleurs emplois.

D'après l'OCDE, même pour un revenu correspondant au double du salaire moyen, le taux marginal d'imposition au Canada est de 48 pour cent comparativement à 43 pour cent aux États-Unis. Qui plus est, ce taux a augmenté de deux points de pourcentage au Canada entre 1978 et 1995 tandis qu'il a baissé de 3,6 points de pourcentage aux États-Unis pendant la même période, et ce, sans tenir compte des avantages dont jouissent les contribuables américains en raison de la gamme de déductions plus vaste, par exemple, les frais d'intérêt des taux hypothécaires.



LES CANADIENS ATTEIGNENT PLUS RAPIDEMENT QUE LES AMÉRICAINS LE TAUX MAXIMAL D'IMPOSITION

Impôt marginal sur le revenu simplifié pour l'Ontario comparé avec le taux fédéral américain, ménage à revenu unique



Source : CCCE et Ministère des Finances

Le graphique ci-dessus illustre l'écart fiscal existant entre le Canada et les États-Unis. On peut y comparer l'échelle fiscale canadienne simplifiée (avec seulement trois tranches d'imposition fédérales) pour une famille à revenu unique de l'Ontario, et le taux fédéral américain appliqué pour un contribuable du même type. Ce taux représente l'impôt total aux États qui n'ont pas leur propre impôt sur le revenu des particuliers. Les impôts des États américains étant généralement très bas et non progressifs, avec un taux maximal de 9 pour cent en Californie. L'utilisation pour des fins comparatives d'un État ayant un taux d'imposition élevé réduirait sans doute l'écart existant avec le Canada, mais cet écart resterait somme toute important, allant de un à cinq fois le salaire moyen au Canada.



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

Les Canadiens commencent à payer le taux marginal maximal lorsqu'ils atteignent un revenu équivalant à environ 40 000 dollars US, alors que les Américains ne sont touchés par le taux marginal maximal qu'à partir d'un revenu de 271 000 dollars US. Les Canadiens sont jugés suffisamment riches pour payer le taux maximal d'imposition lorsque leur salaire équivaut à environ deux fois le salaire moyen dans l'industrie. Les Américains à ce niveau de revenu payent un taux fédéral inférieur de 12 points de pourcentage au taux maximal des États-Unis.

Résultat : un écart important dans les taux moyens d'imposition pour des personnes comme les gestionnaires, les professionnels, les techniciens, les chercheurs, les professeurs d'université et les médecins, écart qui s'agrandit sans cesse. Dans son étude de 1997 sur le Canada, l'OCDE a mentionné qu'il serait peut-être plus difficile d'attirer et de conserver des personnes très compétentes, qui sont vraisemblablement les personnes les plus mobiles au monde.

L'écart est particulièrement imposant pour les personnes qui gagnent entre 65 000 \$ et 150 000 \$ CAN. Pourtant, c'est dans cette catégorie de revenus qu'on retrouve la majeure partie des compétences professionnelles qui sont essentielles à l'expansion et à la rentabilité des entreprises canadiennes. De plus, ce sont les employés très mobiles compétents que les employeurs canadiens ont le plus de difficulté à recruter et à maintenir en poste, compte tenu de la concurrence livrée par les entreprises américaines.

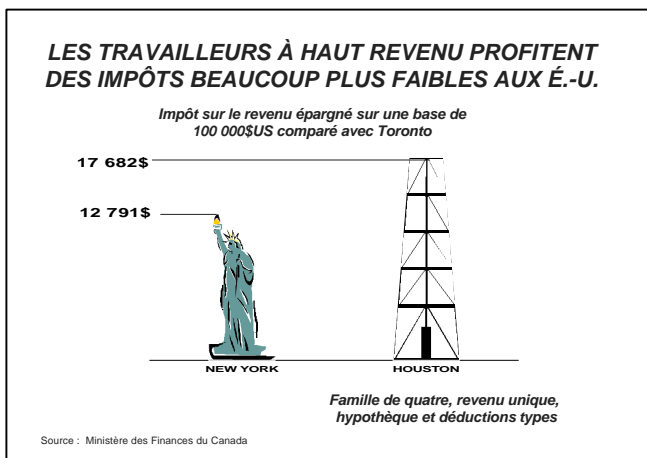
Il convient de souligner que même si les tenants des taux d'imposition élevés soulignent des avantages compensateurs, par exemple des régimes de soins de santé financés par les fonds publics, la plupart des Américains dans cette catégorie de revenu sont couverts par un régime d'assurance-santé financé par leur



CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

employeur. De plus, le régime américain permet à ceux qui possèdent leur propre domicile de déduire les taux d'intérêt sur prêt hypothécaire. Prenons une hypothèque et des déductions typiques : un Canadien avec conjoint et deux enfants qui gagne l'équivalent de 100 000 \$ US à Toronto payera 12 791 \$ de moins d'impôt à New York et 17 682 \$ de moins à Houston.



Les Canadiens commencent à payer le taux marginal le plus élevé sur un revenu tellement bas que les diplômés universitaires dans des disciplines comme le génie et l'informatique seront peut-être imposés au maximum un an ou deux après avoir commencé à travailler. Mais les cerveaux canadiens les plus brillants partent pour les États-Unis, attirés par des salaires plus élevés, des impôts inférieurs et des options d'achat d'actions. Leurs choix de carrière sont fortement motivés par les possibilités de perfectionnement professionnel et d'avancement - bref, par l'emplacement des gens et des installations clés.

Les entreprises canadiennes oeuvrant dans toutes les industries ont de plus en plus de problèmes à attirer et à conserver dans leurs rangs des professionnels et des gestionnaires chevronnés. Toutes les entreprises actives sur les marchés mondiaux font face à une même question stratégique : où localiser les activités qui leur permettront d'assurer leur croissance à long terme. Ces aspects seront déterminés par les choix et désirs des personnes possédant



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

les compétences les plus en demande. Dans les endroits où l'on retrouve les emplois haut de gamme, on peut ainsi observer un effet d'entraînement.

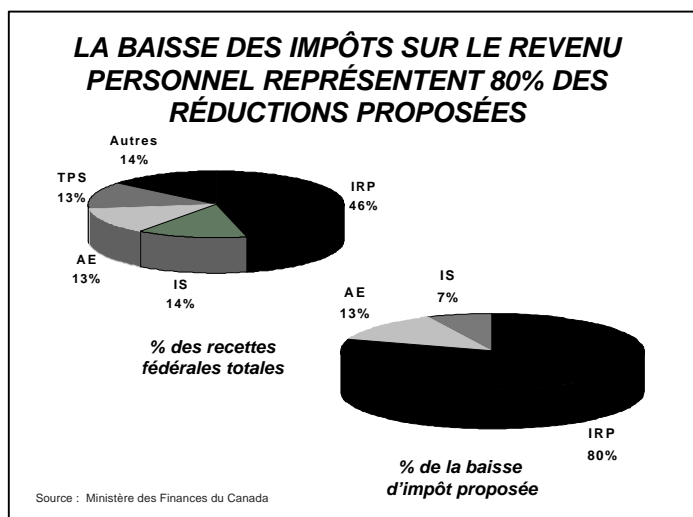
Et cette question ne s'adresse pas uniquement aux industries du secteur privé qui dirigeront la croissance et détermineront la mesure dans laquelle le Canada est un pays de travailleurs du savoir plutôt que d'ouvriers. Les taux d'imposition élevés menacent tout autant les établissements essentiels du secteur public. Les universités perdent des professeurs qui font partie de l'élite. Les hôpitaux et les communautés assistent à l'exode des médecins et des infirmières les plus compétents. À la base de ces mouvements, il y a bien sûr des problèmes associés au financement public, mais il y a aussi la question des taux d'imposition.

Les taux élevés de l'impôt au Canada pour les personnes dont le revenu va de moyen à élevé menacent donc l'avenir du pays. À cause d'eux, nous perdons les investissements énormes que nous faisons dans l'éducation de nos jeunes. Les employés mobiles et très compétents qui détiennent la clé de la croissance dans une économie mondiale axée sur le savoir nous quittent. Il est presque impossible d'attirer des employés talentueux de l'extérieur. Dès lors, il est plus difficile de voir dans le Canada une terre de prédilection pour des entreprises mondiales dynamiques.



UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

Pour être efficace, une stratégie de réduction des impôts doit comporter trois éléments de base. Premièrement, il faut établir sans équivoque l'objet et l'orientation de la stratégie à long terme. Deuxièmement, il faut fixer de façon précise les priorités. Troisièmement, les premières mesures prises doivent servir à enclencher le processus. Ces mesures doivent avoir des retombées précises et immédiates pour la majorité des contribuables, s'inscrire dans un cadre prudent et crédible et susciter la confiance de la population quant à l'intention et à la capacité du gouvernement d'offrir des avantages encore plus grands dans les prochaines années.



La stratégie exposée ci-après vise à réduire les impôts de façon à permettre de s'attaquer aux principaux problèmes structurels du régime fiscal, d'augmenter la compétitivité et la croissance du Canada et de mettre en place une assise qui permettra de poursuivre les réductions d'impôt.

L'objectif visant à offrir un allégement fiscal annuel d'environ 3 milliards de dollars dans le prochain budget, de 7 milliards d'ici trois ans et de 18 milliards d'ici 2005 représente un défi de taille, mais un défi que nous avons les moyens de relever.



CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

Les quatre cinquièmes de l'allégement fiscal proposé prendraient la forme d'une réduction des impôts sur le revenu des particuliers, quelque 13 p. 100, d'un abaissement des cotisations d'assurance-emploi et 7 p. 100, d'une réforme du système d'imposition des bénéficiaires des sociétés. L'allégement de 14,5 milliards de dollars des impôts sur le revenu des particuliers équivaut à 20 pour cent des recettes fédérales anticipées cette année au titre de cet impôt.

Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers

Les trois objectifs suivants sont liés aux questions prioritaires qui ont été expliquées précédemment :

1. réduire le fardeau global de l'impôt sur le revenu des particuliers pour le faire passer de son niveau record actuel de 20 p. 100 du revenu familial moyen, ou un dollar sur cinq, à son niveau de 1985, c'est-à-dire moins d'un dollar sur six;
2. renverser les conséquences les plus néfastes de la désindexation partielle des tranches d'imposition et des crédits d'impôt depuis 1986, en faisant en sorte qu'au moins un million de Canadiens à faible revenu de plus n'aient pas à payer d'impôt;
3. accroître la compétitivité du Canada en abaissant de cinq points de pourcentage le taux marginal d'imposition pour les Canadiens qui gagnent entre un et cinq fois plus que le salaire moyen dans l'industrie.

Dans un premier temps, il faut tabler sur les allégements fiscaux annoncés dans le budget de 1998. Il faudrait ajouter à la hausse de 500 \$ du crédit de base et du crédit pour conjoint annoncée dans le dernier budget à l'intention des contribuables à faible revenu une autre augmentation de 500 \$ qui s'appliquerait à tous les contribuables. Et il



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

faudrait éliminer complètement la surtaxe générale de trois p. 100 qui a été retirée cette année pour la plupart des contribuables.

Il faudrait aussi inscrire dans le budget de 1999 deux autres mesures en rapport avec l'impôt sur le revenu des particuliers. Il faudrait dans un premier temps prendre des mesures pour rétrécir l'écart fiscal le plus important avec les États-Unis en limitant sans tarder la surtaxe fédérale de 5 p. 100 pour les contribuables dont le revenu est supérieur à 150 000 \$.

L'autre mesure vise les taux marginaux extrêmement élevés pour les familles qui touchent la Prestation nationale pour enfants. Dans son budget de 1998, le gouvernement a annoncé qu'il affectait 425 millions de dollars de plus par année au cours des deux prochaines années au programme de la Prestation fiscale pour enfants. Il faudrait en priorité abaisser les taux marginaux d'imposition pour les familles à revenu modeste et fournir un appui additionnel à plus de familles en élargissant la fourchette très étroite de revenu servant à l'élimination progressive du supplément à la prestation.

Dans les deux prochains budgets, il faudrait renverser certaines des pires conséquences de la désindexation partielle. Il faudrait augmenter de 500 \$ de plus le crédit de base et le crédit pour conjoint pour tous les contribuables. Le plafond de la tranche d'imposition de 26 pour cent devrait être augmenté de 2 000 \$ et celui de la tranche de 29 pour cent, de 4 000 \$, ce qui supprimerait du coup les effets de près de cinq ans de non-ajustement des tranches d'imposition.

Une fois ces problèmes réglés, le gouvernement devrait passer à une réduction à grande échelle des taux d'imposition. Il faudrait éliminer complètement les impôts pour d'autres Canadiens à faible revenu en augmentant d'encore 500 \$ les montants du crédit de base et du crédit pour conjoint. Il faudrait également abaisser le taux d'imposition de



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

26 p. 100 de cinq points de pourcentage pour le faire passer à 21 p. 100. Et il faudrait abaisser également de trois points de pourcentage le taux d'imposition de 29 p. 100, qui passerait à 26 p. 100 pour les revenus jusqu'à concurrence de 150 000 \$. Ceux qui gagnent plus que 150 000 \$ continueront à payer un impôt fédéral marginal de 29 p. 100, mais il faudrait éliminer la surtaxe de 5 p. 100. Dès que possible dans le cadre de ce processus, le gouvernement devrait réindexer toutes les tranches d'imposition et tous les crédits d'impôt.

Les réductions proposées ne se cantonnent pas à l'imposition des gains en capital. Les actions et les options d'achat d'actions sont une source de rémunération de plus en plus importante pour les entrepreneurs et les gestionnaires du secteur privé, et l'écart fiscal entre le Canada et les États-Unis est encore plus grand pour les gains en capital que pour le revenu gagné. Il s'agit d'une mesure incitative d'importance pour les entrepreneurs et les entreprises de croissance axées sur les risques qui songent à déménager chez nos voisins.

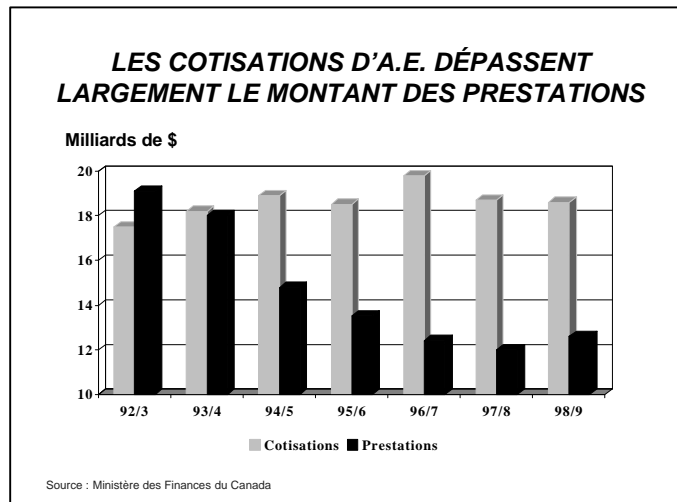
La stratégie fiscale vise à affecter les ressources à la réduction du taux d'imposition de base, ce qui touche les Canadiens des secteurs public et privé. Étant donné que l'imposition des gains en capital est fondée sur le taux sous-jacent, le taux d'imposition en question baissera également, mais cette approche permet d'appliquer les réductions d'impôt de façon plus équitable entre les gains en capital et le revenu de placement. Si le gouvernement désire offrir des mesures spécifiques visant à encourager l'épargne et l'investissement, il devrait par ailleurs augmenter les limites aux contributions aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et aux régimes de pension agréés. L'imposition relativement peu élevée des gains en capital aux États-Unis demeure enfin une préoccupation sérieuse, et les responsables de la politique fiscale canadienne devront suivre de près les développements futurs à ce chapitre.



Cotisations d'assurance-emploi

Dans le cadre du processus de réforme fiscale, il convient de prévoir des réductions importantes des cotisations d'assurance-emploi (AE).

À l'heure actuelle, ces cotisations sont beaucoup plus élevées que nécessaire afin de financer les coûts reliés aux prestations, et cela même si l'économie devait entrer en récession. S'il est dit que les cotisations d'assurance-emploi ne devraient pas être supérieures aux besoins



du maintien d'un système d'assurance répondant aux aléas des cycles économiques, il faut en revanche admettre que l'atteinte de cet objectif prendra un certain temps. La nécessité d'accélérer le rythme de la réduction de la dette et de la réduction des impôts exige enfin un contrôle stricte des dépenses ainsi qu'une approche progressiste de réduction des cotisations d'assurance-emploi.

Il faut par ailleurs tenir compte du fait que le niveau des cotisations sociales du Canada est actuellement peu élevé en fonction des normes internationales. En raison des réformes du Régime de pensions du Canada qui sont déjà en place, les contributions au RPC augmenteront considérablement au cours des prochaines années, et il faudra donc abaisser les cotisations d'AE pour éviter une hausse excessive du fardeau global des cotisations sociales. Cependant, il faudrait remettre à plus tard toute réduction *importante* des cotisations d'AE afin que le gouvernement puisse consacrer ses ressources



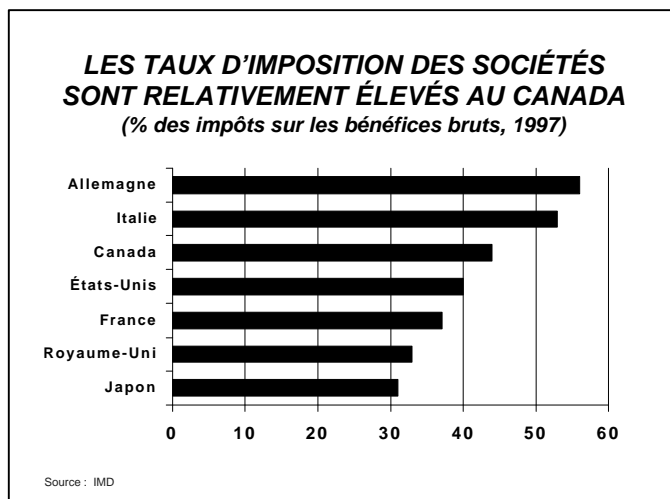
CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

financières limitées au besoin le plus urgent, c'est-à-dire réduire les impôts sur le revenu des particuliers.

Par conséquent, le gouvernement devrait s'engager sans tarder à réduire progressivement les cotisations en vue d'atteindre un niveau d'autonomie. Il devrait ainsi les réduire de 5 cents par tranche de gains de 100 \$ en 1999 et promettre de continuer à les réduire d'au moins 5 cents de plus par année par la suite.

Fiscalité des entreprises



Le Rapport du Comité technique de la fiscalité des entreprises rendu public cette année explique de façon convaincante le bien-fondé d'une réforme du système d'imposition des bénéfices des sociétés. On y laisse entendre qu'il faudrait modifier la politique d'imposition des bénéfices des sociétés

en tenant compte de questions comme la rapidité de l'évolution technologique, l'importance croissante des services, la hausse des mouvements internationaux de capitaux et la tendance à s'éloigner de la fabrication de biens en faveur de la découverte, de la diffusion et de l'utilisation du savoir. On peut lire dans le rapport que le Canada doit examiner froidement les secteurs dans lesquels sont créés de nouveaux emplois au pays et voir à ce que le système fiscal ne nuise pas à la croissance de ces secteurs.

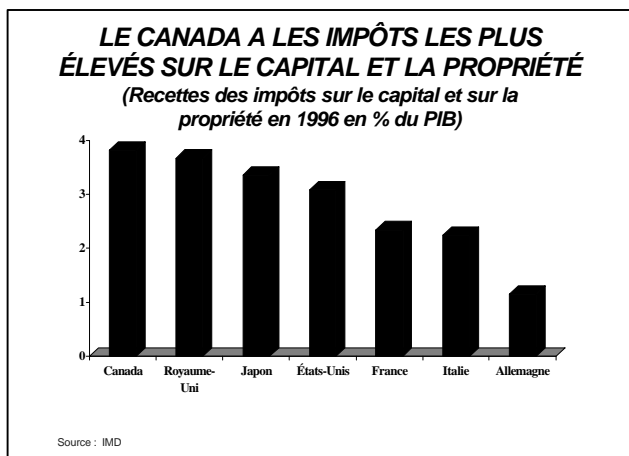


CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

Le Rapport a soulevé plusieurs questions importantes. Le taux d'imposition sur le revenu des sociétés est élevé au Canada par rapport aux normes internationales, ce qui dissuade les entreprises de s'implanter au Canada. Cela a aussi des répercussions négatives sur l'assiette fiscale car les multinationales ont tendance à emprunter davantage et à déclarer moins de bénéfices au Canada. Au cours des deux dernières décennies, la part des impôts des sociétés non liés aux bénéfices a augmenté. Aujourd'hui, les impôts non liés aux bénéfices génèrent trois fois autant de recettes que l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Enfin, le fardeau fiscal varie considérablement selon le genre d'activité commerciale, ce qui est source d'injustice et d'inefficacité économique.

Le fardeau fiscal global pour certaines industries et activités économiques est raisonnablement concurrentiel. Le traitement fiscal de la recherche-développement, par exemple, est excellent au Canada, réussissant notamment à encourager les investissements et à créer des emplois bien rémunérés axés sur le savoir. Par contre, la structure actuelle ne favorise généralement pas le secteur des services dans lequel seront créés la plupart des futurs emplois au Canada.



Le Comité du CCCE avait pour mandat de faire des recommandations fondées sur la projection d'un gel de l'augmentation des recettes publiques. Cet exercice est à l'évidence trop restrictif. Les impôts sur les bénéfices des sociétés, tout comme les impôts sur le revenu des



CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

particuliers, doivent essentiellement permettre au Canada d'accroître sa compétitivité. Les réductions des impôts sur les bénéfices des sociétés doivent donc viser les secteurs dont le fardeau fiscal est le moins concurrentiel par rapport aux normes internationales. Il faut réduire les taux d'imposition des sociétés certes, mais il faut également réduire les impôts non liés aux bénéfices et alléger les coûts administratifs indirects absorbés par les entreprises. Tout comme pour la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers, il faudra ici une coordination étroite avec les gouvernements provinciaux.

Bien qu'il soit plus urgent de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, la réforme de la fiscalité des entreprises est primordiale afin d'assurer la compétitivité et la croissance à long terme du Canada. On peut d'autant plus se permettre de réduire les impôts sur les bénéfices des sociétés puisque cette mesure a une incidence considérablement moindre au plan des recettes publiques qu'une réduction semblable des impôts sur le revenu des particuliers. Une réduction globale de trois points de pourcentage de cet impôt corporatif coûterait en effet moins de 1,3 milliard de dollars. Ces mesures, ainsi que d'autres initiatives ayant trait à l'impôt sur les sociétés, peuvent toutefois être différées pour le moment, de sorte que la priorité soit accordée à l'impôt sur le revenu des particuliers. Il n'en demeurent pas moins qu'elles sont un volet essentiel d'une stratégie efficace de réduction des impôts.

Choix du moment et ordre des mesures

Il est impossible d'accomplir en une seule année un exercice de réduction des impôts de cette ampleur. Tout dépendra de la vigueur de la croissance économique. Compte tenu de ce facteur d'incertitude inévitable, nous devons donc dès maintenant faire des choix à propos des éléments qu'il faudra mettre en place en premier lieu, de ceux de ces éléments qui permettront de maintenir le plus efficacement



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

possible le rythme de la progression, et de la façon de les réunir en un tout cohérent.

Dans la première étape de cette stratégie de réduction des impôts, qui devrait s'échelonner sur les trois prochaines années, on s'attaquera à certains des principaux problèmes structurels du régime d'imposition actuel. Les mesures prises seront par contre grandement limitées par les excédents budgétaires initiaux relativement peu élevés; même pour les mesures modestes que nous proposons, il faudra exercer un contrôle rigoureux concernant toute nouvelle dépense. Comme le CCCE en a fait part au Premier ministre en septembre dernier, l'instauration d'un cadre efficace de réduction des impôts et un niveau prudent de réduction de la dette ne laissent pour ainsi dire aucune place pour de nouvelles dépenses discrétionnaires à court terme, à moins que celles-ci ne se fassent par le biais d'une redistribution des fonds existants.

Dans le cadre de la deuxième étape, l'accent sera mis sur une réduction des impôts à grande échelle et sur la réindexation, afin de garantir que les problèmes structurels avec lesquels nous sommes aux prises aujourd'hui ne réapparaissent plus. L'augmentation continue des ressources dont nous disposerons grâce à une approche disciplinée durant les premières années permettra de réduire considérablement et de façon permanente les taux d'impôt sur le revenu des particuliers et le fardeau fiscal moyen.

Les mesures décrites ici visent dans leur ensemble à équilibrer équité et efficacité. Le désir de canaliser les ressources vers les moins bien nantis entre souvent en contradiction avec la nécessité de continuer à offrir des mesures incitatives afin d'encourager les particuliers à accroître leurs gains, et ainsi favoriser la croissance de l'économie et de l'assiette fiscale. Or, une économie robuste et concurrentielle est la



CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS

OCTOBRE 1998

condition nécessaire afin de pouvoir aider les Canadiens dont les revenus sont les plus modestes.

L'ordre dans lequel doivent être prises les mesures fiscales recommandées est important en terme de priorités relatives. Compte tenu des projections économiques actuelles, le calendrier des trois prochaines années est réaliste. Il serait néanmoins possible de reporter une mesure particulière si, en raison d'un ralentissement économique, les recettes publiques étaient moins élevées que prévu. Il serait similairement raisonnable d'accélérer les choses si une croissance plus forte que prévu le permettait. Aucun ordre précis n'a été établi pour la deuxième étape, étant donné le degré d'incertitude élevé dans les prévisions sur une telle période en ce qui a trait à la croissance et aux excédents.

Même si l'horizon économique à long terme semble incertain, il est impératif de s'engager dès maintenant à mettre en place un cadre qui permettra de réduire les taux d'imposition de façon progressive, mais constante. Cet engagement est essentiel afin de garantir que les objectifs généraux seront atteints et ainsi accroître leur incidence sur le comportement des particuliers et des investisseurs.

Le cadre d'action que nous proposons permettra d'accroître considérablement la productivité personnelle, d'encourager l'épargne et les investissements, et de contribuer à la stabilité de notre devise. De cette manière, les Canadiens et leur famille verront s'ouvrir à eux de nouvelles opportunités qui leur permettront de tirer profit d'une plus grande prospérité et de jouir d'une qualité de vie encore meilleure.



RÉSUMÉ DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT PROPOSÉE

Étape 1 (1999 – 2001)

1999 (Coût annuel - 3,2 milliards de dollars)

- Augmenter de 500 \$ le crédit de base et le crédit pour conjoint à l'intention de tous les contribuables (1,425 milliard de dollars).
- Éliminer complètement la surtaxe de 3 p. 100, processus amorcé dans le budget de 1998 (1,05 milliard de dollars).
- Hausser à 150 000 \$ le revenu de base aux fins de la surtaxe de 5 p. 100 (400 millions de dollars).
- Utiliser les sommes déjà engagées au titre de la Prestation fiscale pour enfants en 1999 et en 2000 pour faire passer le seuil de la réduction progressive du supplément à la prestation nationale pour enfants à la tranche d'imposition de 26 pour cent. Si la prestation est majorée, voir à ce que le taux de réduction progressive soit considérablement réduit (850 millions de dollars prévus dans le budget de 1998 - aucun fonds supplémentaire requis).
- Réduire les cotisations d'AE de 5 cents par tranche de 100 \$ de gains assurables en 1999 et annoncer des réductions permanentes d'au moins 5 cents par année (350 millions de dollars en 1999).

2000 - 2001 (Coût annuel supplémentaire - 3,5 milliards de dollars)

- Augmenter de 500 \$ de plus le crédit de base et le crédit pour conjoint (1,425 milliard de dollars).
- Réduire les cotisations d'AE de 10 cents au total par tranche de 100 \$ de gains assurables sur une période de deux ans (700 millions de dollars).
- Hausser de 2 000 \$ le seuil de la tranche d'imposition de 26 p. 100 (1,225 milliard de dollars).
- Hausser de 4 000 \$ le seuil de la tranche d'imposition de 29 p. 100 (175 millions de dollars).



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

Étape II (2002 – 2005)

- Restructurer les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers (7,4 milliards de dollars) :
 1. Abaisser le taux de la deuxième tranche pour le faire passer de 26 à 21 p. 100 (6 milliards de dollars).
 2. Abaisser le taux de la troisième tranche pour le faire passer de 29 à 26 p. 100 jusqu'à concurrence d'un seuil de revenu de 150 000 \$ (1,1 milliard de dollars).
 3. Continuer d'appliquer le taux de 29 p. 100 aux revenus supérieurs à 150 000 \$ (aucun frais supplémentaire).
 4. Éliminer la surtaxe de 5 p. 100 pour tous les autres contribuables (330 millions de dollars).
- Hausser de 500 \$ de plus le crédit de base et le crédit pour conjoint (1,425 milliard de dollars).
- Réformer l'impôt sur les bénéfices des sociétés, notamment réduire d'au moins 3 points de pourcentage le taux général (1,275 milliard de dollars).
- Continuer à réduire les cotisations d'AE de 5 cents par année par tranche de 100 \$ (1,4 milliard de dollars).
- Réindexer toutes les tranches d'imposition et tous les crédits d'impôt. Le coût de cette mesure variera en fonction des niveaux d'imposition en vigueur au moment de la réindexation et de l'année où celle-ci a lieu; Le fait de procéder d'un coup ou plutôt par étapes aura également une incidence.

Coût annuel total des mesures de l'étape II : 11,5 milliards de dollars, sans l'indexation.

Réductions annuelles totales des impôts sur le revenu des particuliers : 14,5 milliards de dollars

Allègement fiscal annuel total si les mesures sont mises en œuvre : 18,2 milliards de dollars, plus l'incidence de l'indexation.



**CRÉER DES POSSIBILITÉS ET BÂTIR LA PROSPÉRITÉ : UNE
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR LES CANADIENS**

OCTOBRE 1998

SAISIR L'OCCASION

De nombreuses incertitudes pavent l'avenir. Le gouvernement doit planifier en espérant le meilleur, il va sans dire, mais sans perdre de vue que le pire peut arriver. La prudence commande des débuts modestes et il faudra du temps pour atteindre un objectif ambitieux.

Deux éléments demeurent essentiels. Il faut amorcer le processus tandis que la situation financière du gouvernement est bonne. Le gouvernement ne doit laisser place à aucun doute quant à ses intentions et à son orientation. Les Canadiennes et les Canadiens doivent avoir confiance en ses plans et sa volonté de mener la tâche jusqu'au bout.

L'équilibre du budget fédéral en 1998 a été un grand pas. Au fond, ces efforts témoignaient d'un ardent désir de mettre un terme au problème fiscal du Canada. Maintenant que le gouvernement fédéral enregistre des excédents, il est temps de renverser la tendance des trois dernières décennies. Il est temps de baisser les taux d'imposition du Canada, et ce, de façon soutenue et durable. Il est temps que les contribuables canadiens voient poindre l'espoir d'un avenir plus prospère, pour eux et pour leurs enfants.

Le Canada a la possibilité d'amorcer le processus dès maintenant. Il doit saisir l'occasion.